



Achat d'un cheval désigné comme hongre mais non castré

Par stefblg

Bonjour,

J'ai acheté il y a 2 ans un cheval désigné hongre avec papiers en règle, carnet de santé avec cachet, date et signature du véto qui l'a castré. Ce cheval était destiné à ma fille de 9 ans. Très rapidement le cheval qui avait 4 ans est devenu difficile à gérer en centre équestre et gardé des attitudes d'étalon. Devenant dangereux pour ma fille, j'ai dû le vendre à un coût très faible 1000 ? de moins que le prix d'achat. Le nouveau proprio vient de me contacter pr m'indiquer que le cheval est encore entier et que la castration n'avait jamais été réalisée, les testicules du cheval ne sont pas descendues et pas apparentes. y a-t-il un recours que je puisse effectuer contre le véto qui a soit-disant effectué la castration ? Notamment pr la mise en danger de ma fille de 9 ans puisque le cheval était à son nom ? Merci de votre aide
Cordialement Stephanie